

# CONCERTATION ANNUELLE

## Salaires, emplois, conditions de travail



Ce 18 Octobre marque l'ouverture de la concertation annuelle sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail pour les filiales du périmètre commun Air Liquide. (ALSA, ALFI,...)\*

Pour les salariés d'Air Liquide IT, cette concertation donnera le ton de la prochaine négociation annuelle qui débutera le 13 décembre.

Alors que les experts des industries chimiques misent sur une augmentation des salaires médians de l'ordre de 2% en 2018, la direction d'Air Liquide ne propose rien de mieux que l'an passé :

- Une enveloppe mini correspondante à l'effet de l'ancienneté +0,2% pour les promotions
- Une valeur du point inchangée à 8,30 € (aucune augmentation collective)
- Un salaire minimum Air Liquide porté à 19600€/an soit +0,5%

### Rien ne se fera dans la résignation

### Ensemble, faisons entendre nos revendications

Faites nous part de toutes vos suggestions et remarques.

\* *La filialisation des activités informatiques du groupe Air Liquide en 2014 a entraîné pour les salariés, la sortie du périmètre social commun et de ses avantages sociaux. La négociation est depuis renvoyée à l'échelle de l'entreprise et non plus du groupe.*

Scannez et exprimez-vous !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur [unitag.io/app](http://unitag.io/app)